

Enseignement Catholique
du Diocèse de Nanterre

“

Orientations

diocésaines ”



Enseignement Catholique
des Hauts de Seine

Sommaire

Décret de promulgation	p 4
Edito	p 8
<i>Vivre l'Évangile au sein de l'établissement</i>	p 12
<i>Accueillir les différences</i>	p 16
<i>Concevoir et faire vivre le projet d'établissement</i>	p 20
<i>Vivre ensemble</i>	p 24
<i>Accompagner les élèves, dialoguer avec les familles et coopérer avec les bénévoles</i>	p 28
<i>Accompagner les équipes</i>	p 32
<i>Former et se former</i>	p 36
<i>Communiquer : une responsabilité</i>	p 40
Annexes	p 44

DÉCRET DE PROMULGATION

Aux chefs d'établissement de l'Enseignement catholique
A tous les membres des communautés éducatives,...

Chers amis,

Comme vous le savez l'Assemblée des évêques de France a adopté le 18 avril 2013 le statut de l'Enseignement Catholique en remplacement du précédent datant de 1992. Ce statut détermine les règles et les principes qui s'appliquent à toutes les écoles appartenant à l'Enseignement Catholique et à toutes les instances et institutions y afférant. Ce nouveau texte est le fruit d'un long processus de travail qui a été accompagné dans notre diocèse par l'élaboration et la rédaction des orientations diocésaines de l'Enseignement catholique des Hauts de Seine. Ces deux textes s'éclairent mutuellement et constituent les documents de référence dans lesquels vous pourrez aller puiser la source du souffle qui vous anime au quotidien.

Je suis témoin de la rigueur et de l'ouverture avec lesquels a été élaboré puis rédigé ces orientations que vous allez pouvoir lire ci-après, et je tiens à remercier les chefs d'établissement, les parents d'élèves, les enseignants, les bénévoles qui, sous l'orchestration de l'équipe diocésaine, ont su donner corps à ce texte.

Fort de la richesse et de la singularité d'un Enseignement catholique vigoureux et dynamique, celui-ci s'enrichit des apports des charismes congréganistes tout en respectant, filialement, les orientations diocésaines que j'ai promulguées en 2009 pour notre diocèse.



J'invite chacun d'entre vous à profiter de cette publication pour regarder, dans l'intimité de ses propres responsabilités, en quoi il pourra contribuer à toujours aller plus loin dans la mission qui lui a été confiée par l'Église et en particulier dans sa mission éducative.

J'invite chacun d'entre vous à être toujours plus exigeant, toujours plus rigoureux pour mettre en premier le Christ qui nous enseigne et qui porte sur nos responsabilités un regard de miséricorde. Je profite de la promulgation de ces deux textes pour remercier chacun et chacune du travail accompli au service de la jeunesse et vous assure de ma prière.

Conformément au Droit canonique (canons 800 à 806), Je promulgue ce même jour les orientations diocésaines et le statut de l'Enseignement Catholique pour être désormais appliqués dans le diocèse de Nanterre.

Je charge François de Chaillé, actuel directeur diocésain de l'Enseignement Catholique, qui devient délégué épiscopal à l'Enseignement Catholique des Hauts de Seine, de veiller avec son équipe à leur mise en application pour une meilleure participation de l'Enseignement catholique à la mission éducative de l'Église.

En la Fête de tous les Saints,
1^{er} novembre 2013



Aude-Reine Anouil
Chancelière



+ Gérard Daucourt
Evêque de Nanterre



Gérard
Evêque de Nanterre



Le document que vous avez entre les mains est issu d'une longue démarche d'intelligence collective initiée à Assise en Novembre 2010 et menée avec les différents acteurs de la communauté éducative.

Son objectif partagé est de se doter d'une plateforme commune de référence qui nous permette, quelle que soit notre origine, notre histoire, notre inspiration, de faire réseau au sein d'un même diocèse.

Je suis particulièrement émerveillé de la fécondité de ce travail et je forme le vœu qu'il constitue un guide efficace pour chacun dans sa mission.

Des 5 questions initiales, résumant les grands enjeux de l'Enseignement Catholique du diocèse de Nanterre sont sortis 8 axes de travail qui constituent autant de pistes de réflexions à mettre en œuvre dans chaque établissement scolaire.

Ce document volontairement général et peu directif laisse à chacun sa propre liberté d'interprétation et d'appropriation suivant une méthodologie et un planning propre qu'il aura à cœur de définir.

Le projet d'établissement constituant le socle de référence de chaque établissement, il conviendra, sous la responsabilité de chaque chef d'établissement, de le relire, à l'éclairage des 8 pistes de travail proposées, et d'y puiser la source d'une réactualisation et d'un travail de concertation nécessaire.

Dans l'idéal ce travail devrait être fait tous les deux ans.





Certaines pistes de réflexion de ce document sont extrêmement originales et démontrent combien, l'Enseignement Catholique est riche de ses libertés. A vous maintenant de prendre l'initiative de les mettre en œuvre.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à sa rédaction et ils sont nombreux.

Je remercie tous ceux qui l'accueilleront avec bienveillance pour avancer sur un même chemin.

Duc in altum¹

François de CHAILLÉ,
Directeur de l'Enseignement Catholique
des Hauts-de-Seine

1- Appelés à avancer au large : Jean-Paul II 42^{ème} journée mondiale de prière pour les vocations



Axe I

“ *Vivre l’Evangile au sein de l’établissement* ”

L'école catholique prend résolument l'engagement d'annoncer l'Evangile auprès des jeunes. Cette proposition s'étend aux familles et à tous ceux qui sont appelés à partager la vie de l'établissement. Lieu de croissance de la vie intellectuelle, l'école est aussi pour tous les élèves un lieu propice au développement humain et spirituel.

L'Evangile irrigue ainsi les dimensions de la vie quotidienne d'un établissement catholique.

Cette inspiration doit s'incarner de façon concrète, dans l'unité de la communauté éducative, l'exigence pédagogique et le regard porté sur l'autre.

La richesse ultime de l'Enseignement Catholique du diocèse de Nanterre est de bénéficier d'un soutien actif de la part de son évêque et de son presbyterium. Preuve concrète de ce soutien : chaque établissement reçoit un prêtre référent aidé le cas échéant de prêtres accompagnateurs.

Autre singularité, la grande diversité culturelle ou religieuse des enfants comme des adultes qui sont accueillis dans nos établissements.

Enfin une grande fécondité de nos établissements tant sur le plan des demandes de sacrements que des vocations.

Préconisations de l'Axe I

- **Intégrer le prêtre et l'équipe de pastorale à la vie de l'établissement**
 - Définir les rôles et responsabilités de chacun (CE, Prêtre, APS...) pour la mise en œuvre de la pastorale (cf la note sur la présence des prêtres dans l'Enseignement Catholique).
 - Revaloriser l'identité diocésaine de chaque établissement scolaire.
- **Fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'un projet pastoral commun.**
 - Placer la vie de l'établissement à la lumière de l'évangile.
 - Proposer un accompagnement spirituel aux différents membres de la communauté éducative.
- **Organiser des temps forts de la vie spirituelle**
 - Oser affirmer le caractère propre de l'établissement.
 - Proposer des événements ou des rendez-vous qui permettent à chacun une démarche d'intériorité et de ressourcement.
 - Rendre la Pastorale transversale.



Axe II

“ *Accueillir les différences* ”

L'enseignement catholique veut accompagner chaque jeune vers son excellence propre, dans la singularité de son parcours. S'appuyant sur la conviction que, toute personne est créée à l'image de Dieu, l'établissement accueille dans la confiance et la bienveillance chacun avec son histoire, sa personnalité, ses talents et ses fragilités.

Ce regard d'espérance n'est pas incompatible avec les exigences de tout établissement scolaire. Aux équipes de direction et d'enseignement appartient le discernement et le professionnalisme nécessaires pour que soit garanti les conditions par lesquelles chacun puisse trouver sa place et grandir.

Cet accueil nécessite parfois un travail spécifique. Il mobilise toute la communauté éducative et ses partenaires qui s'enrichissent grâce à la formation et à l'échange d'expériences au bénéfice de chaque élève.

Le travail qui a été opéré sur le diocèse depuis 4 ans a consisté à déplacer de manière raisonnée les différentes structures d'accueil spécialisées afin de créer un maillage homogène, au plus près des familles.

Préconisations de l'Axe II

- **Informier sur les capacités de l'élève handicapé:**
 - Inscrire l'accueil de la différence comme élément constitutif du projet d'établissement.
 - Veiller à traiter de manière professionnelle l'accueil de la différence.
- **Partager les expériences d'accueil de toutes les différences**
 - Elaborer et promouvoir une politique d'accueil des différences mise en œuvre par réseau (proximité des familles).
- **Accompagner tous les élèves dans leurs singularités**
 - Permettre et organiser l'accueil et l'accompagnement au sein de l'établissement.
 - Assurer l'accompagnement des élèves différents tout au long de leur scolarité par toutes les adaptations nécessaires.



Axe III

“*Concevoir et faire vivre le projet d'établissement*”

L'école, comme toute institution portée par le travail des hommes, répond à une finalité. L'école catholique se fonde sur l'Évangile et sur l'enseignement de l'Église pour éduquer à la recherche de la vérité, ouvrir à la vie en société et développer chez les élèves, l'estime de soi et des autres. L'élaboration d'un projet précis doit conduire chaque établissement à expliciter sa mission, et les objectifs qu'il se fixe. Il reçoit sa vocation propre, de l'Église et de l'état, en tenant compte du contexte unique dans lequel il s'inscrit.

Le projet d'établissement fonde l'existence même d'une communauté éducative. Partagé par tous, il doit permettre à chacun, d'y trouver sa place et de participer à la vie de l'établissement.

Grâce à un projet vivant le chef d'établissement fédère les énergies et les rend efficaces. Seul un projet explicite, et sans cesse expliqué, peut susciter, entre parents, enseignants, direction et élèves, la confiance qui naît toujours de la clarté.

Le diocèse de Nanterre, comparé à d'autres dispose de spécificités qui lui sont propres. En premier lieu, 50% des élèves relèvent d'une congrégation religieuse, laissant à la mise en œuvre d'orientations diocésaines une caractéristique particulière tout en veillant à s'enrichir de l'apport des charismes propres. D'autre part les unités d'enseignement sont de taille importante, hormis un collège de 4 classes et une maternelle de 6 classes. Ainsi, toutes les écoles bénéficient au moins d'une demi-décharge.

Préconisations de l'Axe III

- **Concevoir le projet d'établissement**
 - Systématiser la rédaction ou la relecture du projet d'établissement à période régulière suivant une méthodologie propre à chaque établissement.
 - Concevoir et mettre en œuvre les outils d'appropriation et de suivi du projet d'établissement.
 - Faire de la question de l'orientation des élèves un axe majeur du projet d'établissement.
- **Faire vivre le projet d'établissement**
 - Présenter le projet d'établissement, lors de l'entretien de recrutement (élèves/famille, enseignants, personnels de droit privé).
 - Faire en sorte que le projet d'établissement soit la référence constante dans tous les choix et les décisions prises au sein de l'établissement.



Axe IV

“ *Vivre ensemble* ”

Dans toute organisation sociale il convient d'édicter des règles pour assurer à chacun sa part de liberté tout en visant le bien commun.

Chaque jeune au cœur de la communauté éducative fait l'apprentissage de la vie en société. En respectant les règles il fait l'expérience de sa liberté et de celle des autres.

De même le règlement garantit la diversité des missions et le respect des relations entre les personnes : entre l'élève et l'adulte, les équipes et le chef d'établissement, les parents et l'établissement...

En élaborant et en énonçant clairement ces règles, la communauté éducative peut se montrer exigeante afin de se concentrer sur sa mission première : transmettre et accompagner.

Deux grandes réalités impactent en profondeur la vie quotidienne de nos établissements :

- La très grande diversité d'origine, de culture et de religions de nos élèves et de leurs familles
- La grande mobilité de certaines familles qui occasionne pour les élèves des parcours scolaires parfois en pointillé, nécessitant une adaptation du suivi et de l'accueil.

Préconisations de l'axe IV

- **Promouvoir le bien vivre ensemble**
 - Rappeler la nécessité de l'exemplarité du chef d'établissement au quotidien.
 - Donner les moyens aux chefs d'établissement d'assumer l'intégralité de leurs champs de responsabilité (Pastorale, pédagogique, juridique, managériale...).
- **Concevoir et rédiger les règles du vivre ensemble**
 - Elaborer une charte de vie pour vivre le projet d'établissement au quotidien.
 - Définir et rendre explicite les responsabilités de chaque membre de la communauté éducative dans le vivre ensemble.



Axe V

“*Accompagner les élèves, dialoguer avec les familles et coopérer avec les bénévoles*”

Par la connaissance qu'elle a des élèves, l'équipe éducative fait prendre conscience aux jeunes de leur dignité et leur permet de révéler leur identité propre. Elle les accompagne en les éclairant sur les grands enjeux du monde de demain.

Les parents étant les premiers éducateurs de leurs enfants, la présentation du projet d'établissement dès la première rencontre doit établir un lien de confiance réciproque qui favorise une cohérence éducative.

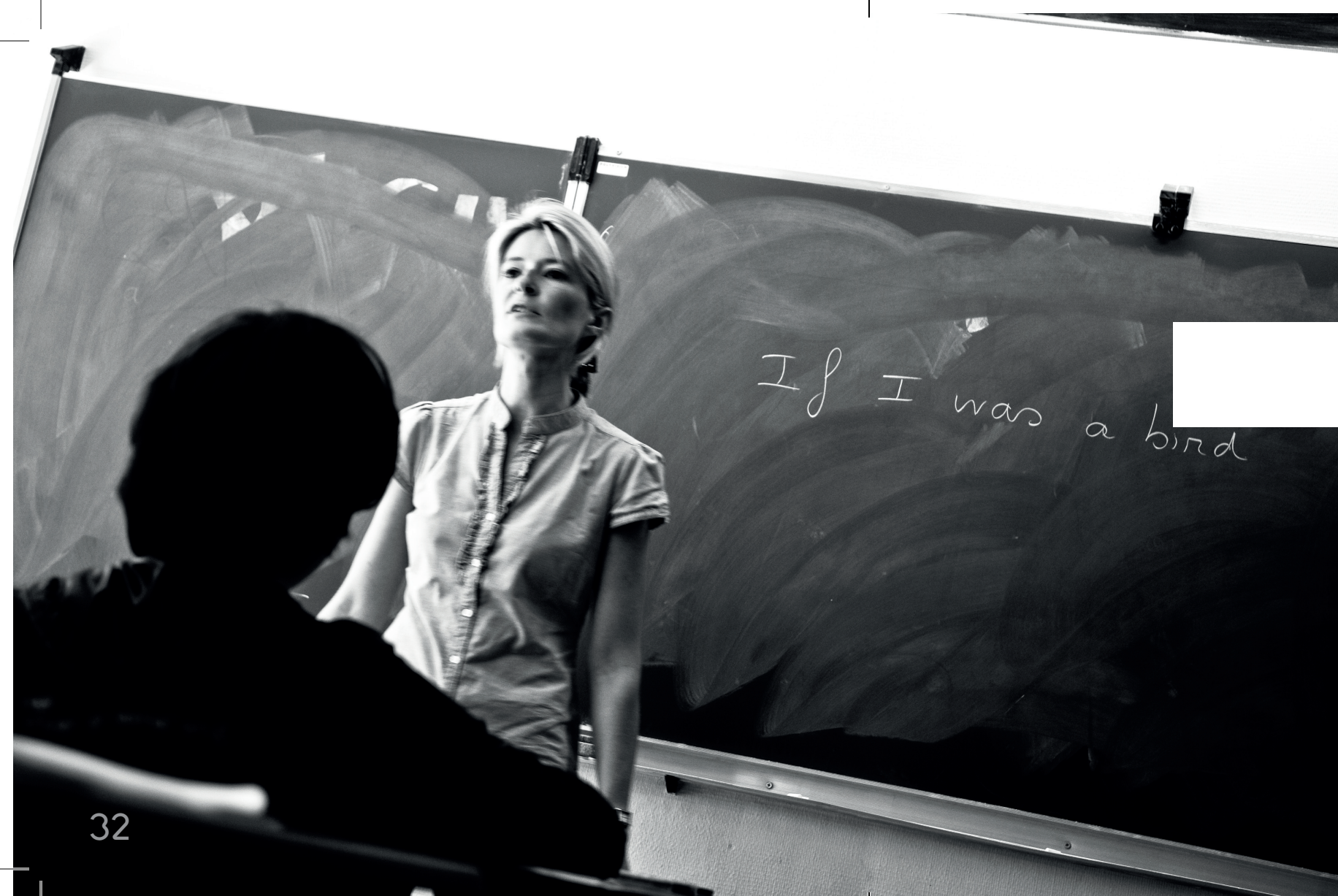
Par la qualité de son accueil et de ses échanges, l'équipe éducative manifeste son attention à l'élève, apporte aux parents une information juste, claire et efficace pour permettre de prendre sereinement des décisions.

La coopération de l'école avec les parents s'étend aussi aux collaborateurs bénévoles. Leur mission, indispensable à la vie de nos établissements, doit être reconnue et valorisée. Au sein de la communauté éducative, ils sont les témoins de la mission confiée par l'Eglise aux laïcs, et c'est dans cet esprit que leur contribution trouve sa pleine fécondité.

Il devient rare que les deux parents ne travaillent pas. Ce nouveau phénomène sociétal touche tout particulièrement les Hauts de Seine et influence en profondeur les relations entre les familles et l'école : plus de temps pour du bénévolat, difficultés pour rencontrer les familles, solitude des enfants, livrés à eux-mêmes ou confiés à la garde de « nounous ». L'école doit reconsidérer ses relations avec les familles.

Préconisations de l'Axe V

- **Investir la relation avec les élèves:**
 - Développer un regard bienveillant sur l'élève et l'exprimer en parole, à l'écrit comme en actes.
 - Oser l'exigence à leur égard.
- **Coopérer avec les familles**
 - Travailler la communication avec les familles.
 - Perfectionner l'accompagnement des familles.
 - Définir les attentes de l'établissement vis-à-vis des familles.
 - Préciser le rôle des familles au sein de l'établissement.
- **Coopération avec les bénévoles**
 - Reconnaître et valoriser la place des bénévoles au cœur de l'établissement.



If I was a bird

Axe VI

“

Accompagner les équipes

”

Dans l'esprit de la doctrine sociale de l'Église, l'établissement doit offrir un soutien effectif à tous ceux qui, enseignants et collaborateurs, contribuent à la mise en œuvre de son projet.

Son accomplissement passe par le développement des talents de chacun d'entre eux. C'est par l'épanouissement professionnel de ses équipes que l'école peut parvenir à une authentique réussite.

La mission de l'enseignement catholique appartient pleinement à tous les adultes appelés ensemble à faire vivre ses établissements. Elle doit être la source d'un climat de confiance, dans lequel les initiatives nouvelles sont encouragées, accompagnées et valorisées.

Quel que soit son niveau d'ancienneté ou de diplôme et pour exercer la même mission, un enseignant touchera le même salaire dans les Hauts de Seine que dans un petit village à la campagne. Hors les coûts de l'immobilier ne sont pas comparables entre les deux situations. Il est donc urgent de se saisir de cette question et d'apporter des réponses concrètes à ce qui devient un véritable paradoxe sociétal.

Préconisations de l'Axe VI

- **Proposer des lieux et des temps de ressourcement, de recul et d'évaluation**
 - Prendre le temps régulièrement de partager, écouter, intérioriser, en communauté éducative et analyser ce que nous vivons dans l'établissement et reprendre du souffle pour la mission.
 - Veiller à créer au sein de l'établissement des lieux de ressourcement professionnels.
- **Soutenir et promouvoir les initiatives**
 - Valoriser les actions locales :
 - * Au niveau de l'établissement
 - * Au niveau du réseau
 - * Au niveau du diocèse
 - Se donner les moyens de soutenir les initiatives pédagogiques tant sur le plan budgétaire que dans l'organisation du temps scolaire.
 - Travailler en interne la culture d'entreprendre.
- **Veiller à la qualité du parcours professionnel**
 - Mettre en œuvre un réel accompagnement de tous les personnels en prenant en compte la dimension professionnelle et l'engagement personnel au sein du projet d'établissement.
 - Accueillir des personnes venant d'autres univers professionnels en vue de susciter des vocations.
- **Promouvoir la qualité du recrutement:**
 - Entretenir une vigilance active sur toutes les questions concernant les rémunérations, les retraites, et autres avantages des personnels enseignants ou non, du secteur privé par rapport au secteur public et le faire savoir.
 - Mettre en œuvre une politique de recrutement des enseignants et des suppléants n'écartant aucune piste (attraits de la profession, réflexion sur la rémunération, avantages en nature...).



Axe VII

“*Former et se former*”

L'enseignement suppose un engagement professionnel exigeant. Tous les membres de la communauté éducative sont invités à demeurer vigilants sur leurs propres compétences en poursuivant leur formation.

Le chef d'établissement veille à la formation continue de ses équipes et l'ajuste aux besoins, pour assurer aux élèves le cadre le plus favorable à leur réussite. Il contribue ainsi à entretenir l'implication des adultes et permet un dynamisme éducatif et pédagogique qui se développe aussi par le partage d'expériences.

Dans les Hauts de Seine, comme dans toute l'Île de France d'ailleurs la « crise des vocations » chez les enseignants est un véritable fléau. Il convient de manière urgente de se saisir de cette question et de s'astreindre à démontrer que le métier d'Enseignant n'est en aucun cas un métier de substitution.

Préconisations de l'Axe VII

- **Former et se former à la communication**
 - Elaborer une charte de communication en interne.
 - Former et accompagner les membres de la communauté éducative à une communication responsable (sociale, inter culturelle, inter religieuse...).
- **Former et se former pour faire vivre les établissements**
 - Mettre la formation au cœur des priorités de l'établissement.
 - Se fixer comme objectif de respecter au plus tôt les accords de Bologne (formation tout au long de la vie).
 - Etre particulièrement attentif au déroulé des parcours professionnels et apporter notamment une attention particulière aux fins de parcours.
 - Rendre chacun acteur de la réflexion et des nouveaux projets de l'établissement.
 - Mettre l'innovation pédagogique comme dynamique fondamentale de la réflexion de l'établissement.
 - Se saisir des espaces de liberté octroyés par la loi.



Axe VIII

“*Communiquer : une responsabilité*”

Il appartient au chef d'établissement de mettre en œuvre une communication active et efficace, guidée par le souci de transparence et d'authenticité.

C'est en accordant leurs paroles à leurs actes que les responsables éducatifs susciteront le respect nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

Le projet d'établissement doit en outre faire l'objet d'une communication spécifique : la communauté éducative dans son ensemble doit veiller à ce qu'il puisse être compris, diffusé et vécu, aussi bien par les équipes de l'établissement que par les élèves et les familles.

Deux caractéristiques propres à notre diocèse :

- **Savoir communiquer sur la réalité et la finalité du travail en réseau avec pour ligne de mire l'assurance de la continuité pédagogique des élèves qui nous sont confiés.**
- **Etre capable de répondre aux exigences, parfois consuméristes des familles que nous accueillons.**

Préconisations de l'Axe VIII

- **Communiquer sur le projet d'établissement**
 - Appliquer les règles de transparence dans la vie de l'établissement.
 - Faire la promotion du projet d'établissement auprès de tous les membres de la communauté éducative.
 - Organiser la communication au sein de l'établissement en visant le respect de la transparence.
- **Communiquer en interne sur la vie de l'établissement**
 - Concevoir et mettre en œuvre en interne les outils adaptés à une communication positive : dire ce que je fais, faire ce que je dis.
 - Impliquer de manière explicite les familles et les jeunes au projet de l'établissement

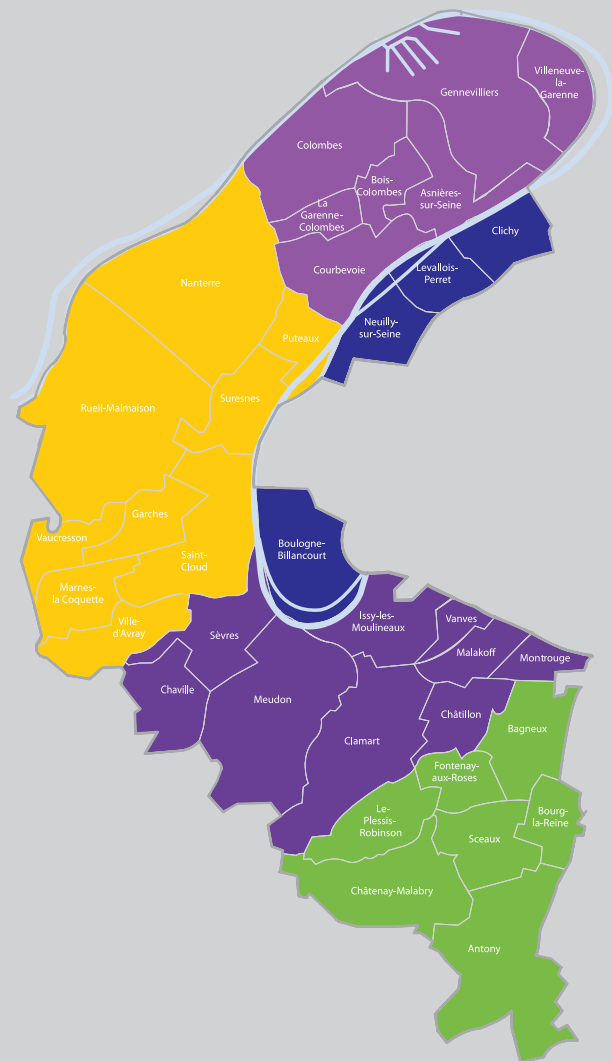


Annexes

“

*Les établissements
des Hauts-de-Seine*

”



L'Enseignement Catholique des Hauts-de-Seine est confronté à une réalité différente de bien d'autres diocèses en France, ce qui requiert de sa part probablement beaucoup plus d'exigences et de vigilances au quotidien.

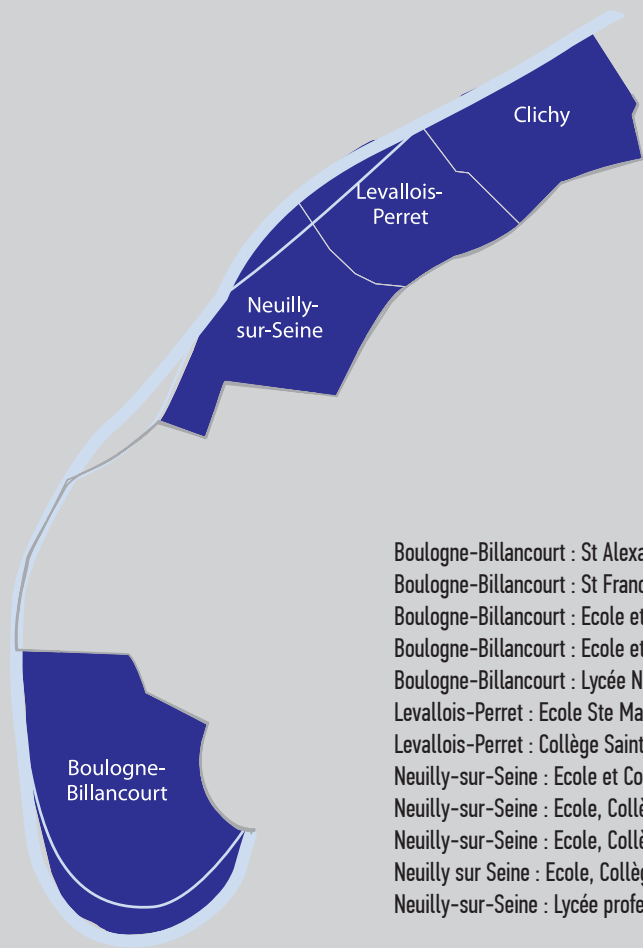
Malgré un développement sensible de ses effectifs et de ses capacités d'accueil depuis 5 ans, l'Enseignement Catholique du diocèse de Nanterre est contraint aujourd'hui de refuser entre 6 et 8 000 enfants de tous âges à chaque rentrée scolaire.

Ce phénomène est dû à un mouvement de fonds des populations conjugué à des évolutions urbaines qui s'opèrent depuis quelques années et qui laissent envisager une densification forte des banlieues limitrophes de Paris.

L'Enseignement Catholique des Hauts-de-Seine en quelques chiffres :

- 73 chefs d'établissement
- 44 000* élèves dans :
 - 41 écoles primaires dont 14 indépendantes
 - 26 Collèges
 - 15 Lycées
 - 6 Lycées professionnels
 - 8 unités Post-Bac
- 13 congrégations religieuses actives, animant 36% des établissements et accueillant 50% des élèves
- 5 réseaux actifs permettant un travail en proximité

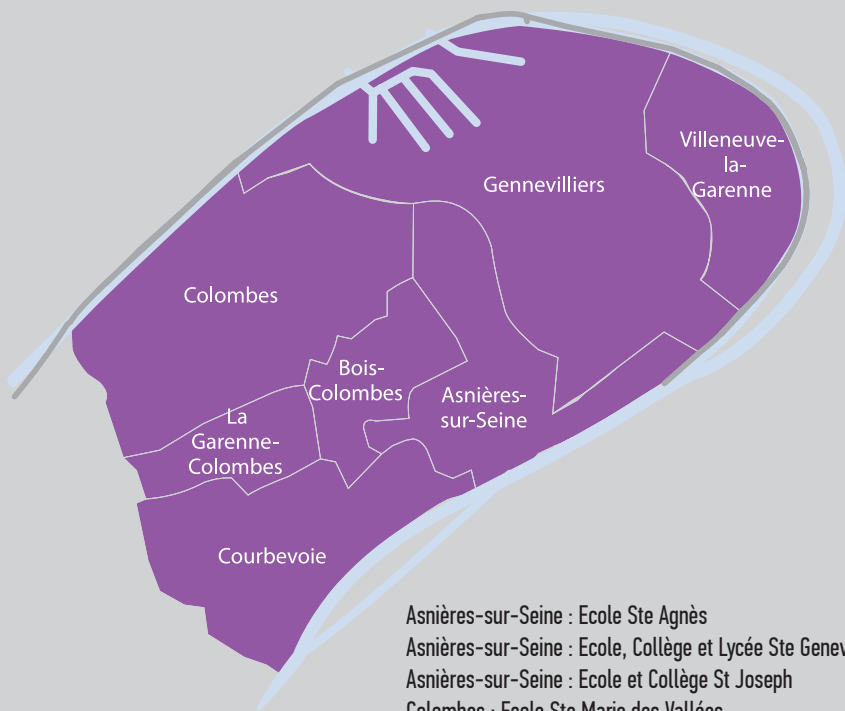
* Y compris les effectifs du réseau St François-Xavier



- Boulogne-Billancourt : St Alexandre
- Boulogne-Billancourt : St Francois d'Assise
- Boulogne-Billancourt : Ecole et Collège Dupanloup
- Boulogne-Billancourt : Ecole et Collège St Joseph du Parchamp
- Boulogne-Billancourt : Lycée Notre-Dame
- Levallois-Perret : Ecole Ste Marie
- Levallois-Perret : Collège Saint Justin
- Neuilly-sur-Seine : Ecole et Collège St Pierre-St Jean
- Neuilly-sur-Seine : Ecole, Collège et Lycée St Dominique
- Neuilly-sur-Seine : Ecole, Collège et Lycée Notre Dame de Ste Croix
- Neuilly sur Seine : Ecole, Collège et Lycée Ste Marie
- Neuilly-sur-Seine : Lycée professionnel Georges Guérin



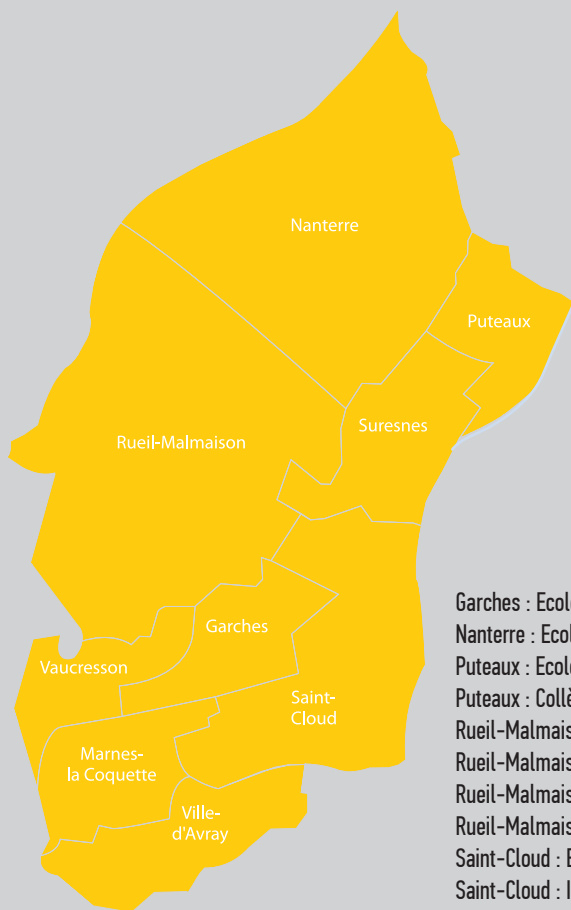
Réseau Saint Jean Baptiste



Asnières-sur-Seine : Ecole Ste Agnès
 Asnières-sur-Seine : Ecole, Collège et Lycée Ste Geneviève
 Asnières-sur-Seine : Ecole et Collège St Joseph
 Colombes : Ecole Ste Marie des Vallées
 Colombes : Ecole, Collège et Lycée Jeanne d'Arc
 Courbevoie : Maternelle St Pierre-St Paul
 Courbevoie : Ecole et Collège Ste Geneviève
 Courbevoie : Ecole et Lycée Montalembert
 La Garenne-Colombes : Ecole Ste Geneviève



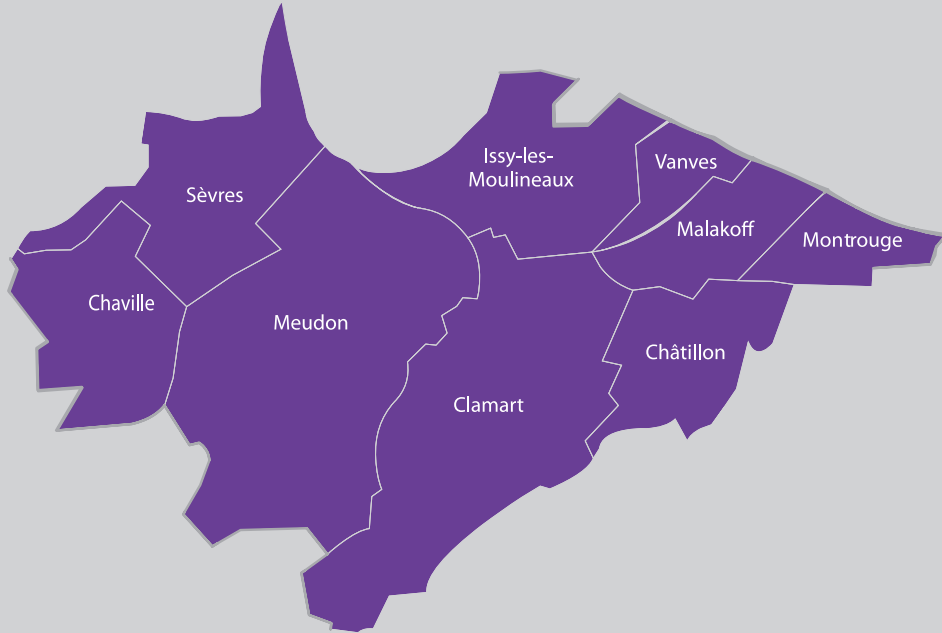
Réseau Jean XXIII



Garches : Ecole Jean Paul II
Nanterre : Ecole Ste Geneviève
Puteaux : Ecole St Joseph
Puteaux : Collège Bienheureux Charles de Foucauld
Rueil-Malmaison : Ecole Charles Péguy
Rueil-Malmaison : Ecole et Collège St Charles Notre Dame
Rueil-Malmaison : Collège et Lycée Centre Madeleine Daniélou
Rueil-Malmaison : Collège, Lycée et LP La Salle-Passy Buzenval
Saint-Cloud : Ecole et Collège St Joseph
Saint-Cloud : Institution Saint-Pie X
Suresnes : Ecole St Leufroy



Réseau Sainte Geneviève



Réseau Saint Augustin

Clamart : Ecole St Joseph

Clamart : Collège Sainte Marie

Chaville : Ecole, Collège et Lycée St Thomas de Villeneuve

Issy-les-Moulineaux : Ecole Ste Clotilde

Issy-les-Moulineaux : Collège, Lycée et LP La Salle - Saint-Nicolas

Malakoff : Ecole et Collège Notre Dame de France

Meudon : Ecole Notre-Dame de Joie

Meudon : Ecole Notre Dame-St Edmond

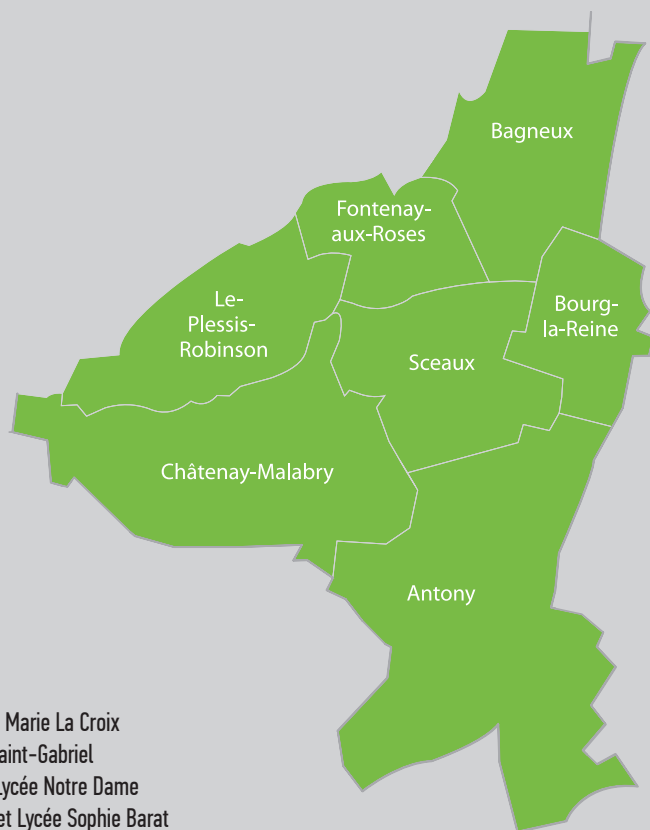
Meudon : Collège et Lycée Notre Dame

Meudon : Ecole St Joseph de Bellevue

Meudon : Collège, Lycée et LP St Philippe

Montrouge : Ecole, Collège et Lycée Jeanne d'Arc

Sèvres : Ecole et Collège Ste Jeanne d'Arc



Réseau
Saint François d'Assise

Antony : Ecole, Collège et Lycée Ste Marie La Croix
Bagneux : Ecole, Collège et Lycée Saint-Gabriel
Bourg-la-Reine : Ecole, Collège et Lycée Notre Dame
Châtenay-Malabry : Ecole, Collège et Lycée Sophie Barat
Fontenay-aux-Roses : Ecole St Vincent de Paul
Fontenay-aux-Roses : Lycée professionnel St Francois d'Assise
Sceaux : Ecole et Collège Ste Jeanne d'Arc



“

*Direction diocésaine
des Hauts-de-Seine*

”



Enseignement Catholique
des Hauts de Seine

1 avenue Charles de Gaulle
(entrée : 8, rue du Parchamp)
92100 BOULOGNE

Tél. 01 41 31 60 20
Fax. 01 41 31 60 25

ddec92@ec92.fr
www.DDEC92.fr

DIRECTEUR DIOCÉSAIN

- Accueil et Secrétariat de Direction

ANIMATION PROFESSIONNELLE

- ASH, Formation & Pédagogie - 1^{er} et 2nd degrés
- Secrétariat

RECRUTEMENT ENSEIGNANTS ET SUPPLEANTS

- Ressources Humaines
- Secrétariat

ANIMATION INSTITUTIONNELLE

- Pastorale / Animation institutionnelle

Monsieur François de CHAILLÉ
fdechaille@ec92.fr

Madame Aude DABOUT
ddec92@ec92.fr

Madame Lucette MARTEL
lucette.martel@ec92.fr

Madame Pia PIROT
ppirot@ec92.fr

Madame Gwenaëlle Grossiord
ggrossiord@ec92.fr

Madame Martine GUINGEL
mguingel@ec92.fr

Madame Corinne GUAY
ress.hum@ec92.fr

Monsieur Xavier de LA VILLEGORGES
xdelavillegeorges@ec92.fr

Tél. 01 41 31 60 20

Tél. 01 41 31 60 26

Tél. 01 41 31 60 21

Tél. 01 41 31 61 28

Tél. 01 41 31 60 24

Tél. 01 41 31 60 23

Tél. 01 41 31 60 22



Enseignement Catholique
des Hauts de Seine

1 avenue Charles de Gaulle - 92100 BOULOGNE
Tél. 01 41 31 60 20 - Fax. 01 41 31 60 25
ddec92@ec92.fr - www.DDEC92.fr

CR-agence stela
photos@stephan-larroque/DDEC92